

MARSEILLAN

Le lido de Sète, exemplaire pour la lutte contre l'érosion

Le programme de sauvegarde du lido de Sète, à Marseillan (Hérault), est aujourd'hui à mi-parcours. Ce vaste chantier, lancé fin 2007 par la communauté d'agglomération du Bassin de Thau, vise à élargir la plage pour restaurer son fonctionnement naturel et contenir ainsi l'érosion marine. Ce parti d'aménagement a imposé une mesure spectaculaire: le déplacement de 12 km de route littorale vers l'intérieur des terres. L'opération, réalisée par tronçons successifs, doit s'achever dans un an.

D'autres dispositifs devront toutefois être mis en œuvre dans la partie nord du lido, où la proximité de la voie ferrée n'a pas permis d'éloigner suffisamment la route pour permettre à la plage de «respirer». Écartant la solution des brise-lames en enrochements, qui présente l'inconvénient de déplacer l'érosion vers l'aval, le maître d'ouvrage a retenu deux dispositifs innovants. Le premier consiste à immerger à 350 m du rivage un ouvrage atténuateur de houle, constitué de deux bouddins en géotextile remplis de sable. Le système, qui a fait l'objet de simulations numériques et d'essais en laboratoire, sera d'abord testé sur 1 km, puis déployé sur 2,5 km.



Le chantier, lancé fin 2007, vise à élargir la plage pour restaurer son fonctionnement naturel et contenir ainsi l'érosion marine.

«Cela doit permettre de réduire de 40% les pertes de sable provoquées par les grosses houles», précise Jean-Louis Arquillère, directeur des services techniques de Thau Agglomération. Cette solution sera complétée par un apport massif en sable. Le besoin est estimé à 600000 m³. Un deuxième dispositif sera installé plus au sud, dans un secteur moins attaqué par l'érosion. Il s'agit du procédé Ecoplage, qui consiste à poser des drains sous la plage pour faciliter l'infiltration de l'eau et contribuer à fixer le sable apporté par les vagues.

«Les deux procédés sont complémentaires, explique Nicolas

Fraysse, directeur de projet à BRL Ingénierie: le premier limite l'érosion, le second permet d'intercepter de façon douce le transit sédimentaire.» L'agglomération du Bassin de Thau engage actuellement les procédures administratives nécessaires à ces aménagements, dont la réalisation est prévue fin 2010. J. L. ■

Fiche technique

- ▶ **Maître d'ouvrage:** Thau Agglomération.
- ▶ **Maitrise d'œuvre:** Alfred Peter, Ingérop, BRL Ingénierie.
- ▶ **Entreprise:** Eiffage TP.
- ▶ **Coût:** 52 millions d'euros.